

Quatorzième session du Comité ministériel des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE)

Pour une position commune de la sous-région

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LA ville de Douala (Cameroun) a, récemment, abrité la 14e session du Comité ministériel des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays de la sous-région. A cette occasion, les ministres de l'Afrique centrale étaient invités à arrêter une position commune en vue de renouer le dialogue avec l'Union européenne dans le cadre de la conclusion, en octobre prochain, d'un accord de partenariat régional complet.

Ils n'ont pas oublié de prendre en compte le fait que le Cameroun avait pris, en 2007, la décision unilatérale de signer un accord intéri-

naire avec l'Union européenne qu'il a ratifiée en 2014. Ceci pour « éviter au Cameroun toute perturbation de ses exportations vers l'UE avant le 31 décembre 2007 », avait indiqué en ouverture des travaux, Louis-Paul Motaze, ministre camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. L'accord intérimaire signé entre le Cameroun et l'Union européenne dispose que ce pays accepte d'ouvrir son marché à concurrence de 80% des importations de l'Union européenne, sur une période de 15 ans.

A la rencontre de Douala, le gouvernement a dépêché deux experts de la question, les ministres Madeleine Berre (Commerce) et Régis Immongault (Économie), pour exposer la position du Gabon sur cette question.



Photo : Aristide Moussavou



Photo : Aristide Moussavou

Les ministres Madeleine Berre et... Photo de droite : ... Régis Immongault ont représenté le Gabon à la réunion de Douala.

C'est-à-dire geler l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire prévu le 4 août 2016, dans l'attente de la rencontre de Libreville, programmée en juillet prochain.

A ce rendez-vous de Libreville, les six pays de la sous-région devraient arrêter une position commune. Car, au cas où l'Accord de partenariat économique (APE) ré-

gional n'est pas conclu le 4 août prochain, le Cameroun franchira seul cette étape. « Toutes les études réalisées dans la région montrent que sans mesures d'accompagnement, l'ouverture des marchés rend nos économies encore plus vulnérables, vue la conjoncture économique des plus sévères jamais connues dans la région », a indiqué à l'ouverture des travaux Pierre Moussa, président de la Commission de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac), négociateur en chef de l'APE.

Selon des simulations menées dans la sous-région, l'impact fiscal net de ce scénario d'ouverture est estimé à environ 4414 milliards de nos francs sur la période de démantèlement. Ce qui représente une moyenne an-

nuelle de 294 milliards de francs pour l'ensemble des pays.

A l'issue des retrouvailles de Douala, un consensus s'est dégagé sur l'idée de préparer un projet d'accord qui partirait de l'APE, signé par le Cameroun, en y intégrant plusieurs améliorations. Ce projet d'accord devra être validé par les ministres au début du mois de juillet à Libreville, puis soumis au président Ali Bongo Ondimba, désigné par ses pairs comme parrain des négociations. A lui, de le soumettre, à son tour, aux responsables européens comme étant la proposition de l'Afrique centrale à l'UE. En espérant que les négociations vont reprendre rapidement et pourront aboutir d'ici au 4 août 2016, date de l'entrée en vigueur de l'accord signé avec le Cameroun.